

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 20 mars par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Michel BOBILLIER, Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MÉRISQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

Absente : Madame Christelle DUQUET absente, excusée.

Procuration : Madame Chantal DUBOC, absente excusée a donné procuration à Monsieur André GARRESSUS.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MAIRE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Suppression de deux places de parking sur le domaine communal : **Délibération N°11.03**
- **Décision N°1/2018** pour avenants d'augmentation des lots N°1, 4 et 13 concernant les travaux de la salle polyvalente
- Avenant d'augmentation lot N°6 (supérieur à 15 %) concernant les travaux de la salle polyvalente : **Délibération N°12.03**

L'assemblée autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire d'ajouter les trois points précités à l'ordre du jour.

Le PV de la séance du 05 février 2018 est adopté sans observation.

I Finances :

Budget communal 2018 : produit des contributions directes 2018: fixation du taux : Délibération N°8.03

Le Conseil Municipal, réuni en session budgétaire, sur proposition de la commission des finances, fixe la somme à recouvrer par l'administration fiscale au titre des contributions directes pour l'année 2018 (art. 73111) à la somme de 533 983.00 € avec une augmentation de 1% du taux de chacune des taxes :

- Taxe d'habitation : taux de 14.76 % devant produire la somme de	339 332.00 euros
- Taxe foncier bâti : taux de 8.45 % devant produire la somme de	161 226.00 euros
- Taxe foncier non bâti : taux de 25 % devant produire la somme de	33 425.00 euros
TOTAL	533 983.00 euros

Nombre de voix : « pour » : 17 dont 1 procuration

Nombre de voix : « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Décision N°1/2018

Le Maire décide de conclure trois avenants d'augmentation pour travaux supplémentaires, ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration de la Salle Polyvalente, et de signer tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Lot N°1: GROS-CŒUVRE-DEMOLITION - SNCB, 25000 BESANÇON

Marché initial : 200 863.68 € HT soit 241 036.42 € TTC. Avenant N°1 : 12 187.04 € HT soit 14 624.45 € TTC

Nouveau montant du marché : 213 050.72 € HT soit 255 660.87 € TTC

Lot N°4: MENUISERIES- EXTERIEURES - PORTES ET FENÊTRES Design, 25300 Pontarlier

Marché initial : 80 000.00 € HT soit 96 000.00 € TTC. Avenant N°1 : 3 500.00 € HT soit 4 200.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 83 500.00 € HT soit 100 200.00 € TTC

Lot N°13 : SANITAIRE-PLOMBERIE - BARBALAT Gilbert SAS, 25120 Maîche

Marché initial : 29 858.58 € HT soit 35 830.30 € TTC. Avenant N°1 : 1 855.20 € HT soit 2 226.24 € TTC

Nouveau montant du marché : 31 713.78 € HT soit 38 056.54 € TTC

Avenant d'augmentation pour le lot N°6 PLÂTERIE-PEINTURE-ISOLATION concernant les travaux de restructuration de la salle polyvalente : Délibération N°12.03

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

En application de l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- Vu la délibération N°18.06 du 12 juin 2017 concernant le choix des entreprises pour les travaux de restructuration de la salle polyvalente (Lots 1, 3 à 15)
- Vu la délibération N°28.07 du 10 juillet 2017 concernant le choix de l'entreprise pour les travaux de restructuration de la salle polyvalente (Lot 2)

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budgt principal 2018

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation pour travaux supplémentaires, ci-après détaillé avec l'entreprise TARBY SARL dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration de la salle polyvalente.

Lot N°6 : PLÂTERIE-PEINTURE -ISOLATION - TARBY SARL, 25450 Damprichard

Marché initial : 94 640.57 € HT soit 113 568.68 € TTC.

Avenant N°1 : 20 376.39 € HT soit 24 451.67 € TTC

Nouveau montant du marché : 115 016.96 € HT soit 138 020.35 € TTC

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Examen et vote du budget primitif 2018 : délibération N°9.03

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2018 qui reprend à la fois les crédits de reports et les excédents ou les déficits des différents comptes administratifs 2017.

Le projet de budget est ainsi arrêté :

III Urbanisme

Le PLU entre en vigueur depuis le 19 mars 2018.

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'immeuble sur la parcelle cadastrée AL N°147, située au Lotissement La Combe pour une contenance de 8 ares 82 ca à Monsieur Marko MARKOVIC et Madame Laurie KERBITCHAN.

Suppression de deux places de parking sur le domaine communal avec création de deux nouvelles, en contrepartie, sur la propriété de Monsieur André JACQUOT : Délibération N°11.03

Monsieur André Jacquot demande la suppression de deux places de parking situées sur la parcelle cadastrée section AC 380 en propriété à la commune, afin de permettre l'accès de la future voie aux parcelles AC 57p et 58p. En contrepartie, il propose de mettre à disposition communale deux nouvelles places de parking créées sur sa parcelles AC 57p. Les travaux seront à la charge du propriétaire à l'identique des deux places cédées (enrobé et bordures).

L'assemblée accepte à l'unanimité la suppression de deux places de parking communal sur la parcelle AC 380 avec création en contrepartie de deux nouvelles places de parking à usage communal sur la parcelle AC 57p.

IV Intercommunalité

Compte-rendu de réunion de la CCPM du 24/01/2018 et du 15/02/2018

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 24/01/2018 et du 15/02/2018.

V Affaires diverses :

Jumelage Locmaria-Plouzané

Un courrier de Madame Viviane GODEBERT, Maire de Locmaria-Plouzané, propose une réflexion entre élus pour marquer le 30 ème anniversaire du Jumelage.

La séance est levée à 22 heures 45.